

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 21^e jour du mois de mai 2024 à compter de 19 h à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus ainsi qu'à distance via l'application TEAMS, le tout conformément aux termes de l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Membres	Nom	Catégorie	Présent		Absent
			Présentiel	Via TEAMS	
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X		
	Christopher Huard-Lamothe	Membre parent – District 2	X		
	Kim Rousseau	Membre parent – District 3	X		
	François Lessard	Membre parent – District 4	X		
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5	X		
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X		
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X		
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X		
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement	X		
	Luc Grandchamp	Membre du personnel d'encadrement	X		
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Carole Bourgault	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X		
	Poste vacant	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	--	--	--
	Nadia Cloutier	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles		X	
	France Dumont	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X		
	Daphnée Lebrun	Personne âgée de 18 à 35 ans			X
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X		
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X		
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X		
Invitées	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles	X		
	Maryse Talbot	Directrice du service des ressources humaines	X		
	Chantal Arsenault	Coordonnatrice au service des ressources humaines	X		
	Émy Marin	Conseillère en gestion de personnel	X		

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le vice-président souhaite la bienvenue aux membres. Il présidera la rencontre considérant la démission du président.

2.

CA24-408 – Ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription au procès-verbal du nom du membre parent désigné – district 2
4. Assermentation d'un membre par le directeur général (art. 143 LIP)
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024
Période de questions réservée au public
Points de décisions
6. Nomination à la présidence du conseil d'administration du CSSHC
7. <u>Plans d'effectifs 2024-2025</u>
7.1. Administrateurs
7.2. Directions des écoles
7.3. Directions des centres
7.4. Personnel professionnel
7.5. Personnel de soutien
8. <u>Reclassifications</u>
8.1. Agent de bureau, classe principale – Centre d'éducation des adultes du CSSHC
8.2. Responsable de la gestion administrative – Service des ressources financières et matérielles
8.3. Analyste – Service des ressources humaines
9. Convention collective locale du personnel enseignant – secteur jeunes

10. Objectifs et principes de répartition des ressources financières
11. Critères de répartition des ressources financières
12. Frais de surveillance du midi
13. Taxe scolaire – Déchéance du terme
14. Politique relative à la gestion contractuelle
15. Entente services financiers
16. <u>Ressources matérielles – Attributions de contrats</u>
16.1. École Sancta-Maria – Réfection de la chaufferie
17. <u>Calendriers 2024-2025</u>
17.1. Calendriers scolaires de la formation professionnelle : CFP Le Granit, MFR du Granit, CFP du Haut-St-François et CFP de Coaticook - CRIFA
17.2. Calendrier scolaire : Centre d'éducation des adultes du CSSHC - Modification
17.3. Calendrier des séances du CA
18. <u>Rapport du comité consultatif du transport</u>
18.1. Tarification aux institutions privées
18.2. Tarification des places disponibles
Reddition de comptes
19. Rapport du directeur général
Points d'information
20. <u>Comptes rendus de rencontre</u>
20.1. Comité de gouvernance et d'éthique – 9 avril 2024
20.2. Comité des ressources humaines – 7 mai 2024
20.3. Comité de vérification – 7 mai 2024
20.4. Comité d'engagement pour la réussite – 29 avril 2024
21. <u>Calendriers des rencontres 2024-2025</u>
21.1. Comité de gouvernance et d'éthique
21.2. Comité des ressources humaines
21.3. Comité de vérification
22. Assemblée générale annuelle FCSSQ – Information
23. Avis de désignation au CA du CSSHC – Membre représentant de la communauté - Séquence
Autres sujets
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
24. Levée de la séance
25. Prochaine séance extraordinaire : 25 juin 2024 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

Inscription au registre des procès-verbaux et serment des administrateurs

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général procède à l'assermentation de la personne énumérée ci-après à la date indiquée en marge du nom y apparaissant.

4.

La personne assermentée prête le serment suivant :

Je, _____, soussigné, administrateur, fais serment ou affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Administrateur	Catégorie	Date de l'assermentation
Christopher Huard-Lamothe	Membre parent – District 2 Polyvalente Louis-Saint-Laurent, écoles du Parchemin, Saint-Paul, Notre-Dame-de-Lorette, Notre-Dame-du-Paradis et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Par le directeur général le 21 mai 2024

(voir Annexe CA410-2023-2024-013)

5.

CA24-409 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 19 mars 2024

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 mars 2024 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

Plusieurs membres du public sont présents pour discuter de l'offre de service de préscolaire à l'école de la Rose-des-Vents. Madame Shirley Bilodeau, membre du conseil d'établissement de l'école de la Rose-des-Vents, dépose différents documents à l'attention des membres, lesquels sont joints en annexe CA410-2023-2024-014 du présent procès-verbal. Elle s'adresse aux membres afin de demander l'ouverture d'une classe de préscolaire 4 ans et 5 ans à cette école.

Pour sa part, madame Andréanne Garant, enseignante au préscolaire à l'école de la Rose-des-Vents, expose les particularités de la pédagogie Freinet.

Le directeur général explique aux membres du public que la demande sera analysée en fonction des inscriptions officielles en date du 30 mai 2024 et qu'un suivi sera fait auprès d'eux par la directrice des services de l'enseignement et du transport scolaire. Il profite de l'occasion pour résumer les encadrements applicables à l'ouverture de classes de préscolaire.

6.

CA24-410 – Nomination à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Considérant les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant notamment que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président;

Considérant que le mandat du président prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant la démission du président, monsieur Antoine Prévost, de ses fonctions à titre de président et de membre du conseil d'administration siégeant à titre de parent d'un élève pour le district 2;

Considérant l'unique candidature déposée;

À l'unanimité, il est résolu de nommer monsieur Maxime Paradis, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, pour une période correspondant à la durée de son mandat à titre d'administrateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24-411 – Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Considérant les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant notamment que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président;

Considérant la nomination de monsieur Maxime Paradis à la présidence du conseil d'administration;

Considérant l'unique candidature déposée;

À l'unanimité, il est résolu de nommer monsieur Christopher Huard-Lamothe, vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, pour une période correspondant à la durée de son mandat à titre d'administrateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1

CA24-412 – Plan d'effectifs 2024-2025 – Administrateurs

Considérant la consultation tenue auprès des représentants des administrateurs;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des administrateurs applicable à compter de l'année 2024-2025, tel que reproduit au document CA410-2023-2024-015 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

CA24-413 – Plan d'effectifs 2024-2025 – Directions des écoles

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des écoles;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des écoles applicable à compter de l'année 2024-2025, tel que reproduit au document CA410-2023-2024-016 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3

CA24-414 – Plan d'effectifs 2024-2025 – Directions des centres

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des centres;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des centres, applicable à compter de l'année 2024-2025, tel que reproduit au document CA410-2023-2024-017 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4

CA24-415 – Plan d'effectifs 2024-2025 – Personnel professionnel

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel professionnel;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel professionnel, applicable à compter de l'année 2024-2025, tel que reproduit au document CA435-2023-2024-004 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.

CA24-416 – Plan d'effectifs 2024-2025 – Personnel de soutien

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel de soutien;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien, applicable à compter de l'année 2024-2025, tel que reproduit au document CA435-2023-2024-005 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1

CA24-417 - Reclassification – Agent de bureau, classe principale – Centre d'éducation des adultes du CSSHC

Considérant la demande de reclassification soumise le 9 avril 2024 par madame Annie St-Pierre, secrétaire de centre au Centre d'éducation aux adultes de Lac-Mégantic;

Considérant l'analyse effectuée par la direction des ressources humaines;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu de procéder à la reclassification de madame Annie St-Pierre à titre d'agente de bureau classe principale, et ce, rétroactivement au 9 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

CA24-418 – Reclassification – Responsable de la gestion administrative – Service des ressources financières et matérielles

Considérant la demande de reclassification soumise le 29 février 2024 par madame Alexandra Sanschagrin, agente de bureau classe I;

Considérant l'analyse effectuée par la direction des ressources humaines;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu de procéder à la reclassification de madame Alexandra Sanschagrin à titre de responsable de la gestion administrative, et ce, rétroactivement au 29 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

CA24-419 – Reclassification – Analyste – Service des ressources humaines

Considérant la demande de reclassification soumise le 25 septembre 2023 par madame Mélissa Fillion, technicienne en administration au service des ressources humaines;

Considérant l'analyse effectuée par la direction des ressources humaines;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu de procéder à la reclassification de madame Mélissa Fillion à titre d'analyste, et ce, rétroactivement au 25 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

CA24-420 – Convention collective locale du personnel enseignant – secteur jeunes

Considérant les rencontres de négociation tenues par les membres du comité avisé, afin de procéder au renouvellement de la convention collective locale du personnel enseignant du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – secteur jeunes;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion;

Considérant les termes de l'article 28 de l'annexe 1 du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu d'autoriser le directeur général à finaliser la négociation et à signer la convention collective locale du personnel enseignant du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – secteur jeunes, selon les paramètres joints en annexe CA435-2023-2024-006 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.**CA24-421 – Objectifs et principes de répartition des ressources financières**

Considérant qu'en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de répartition de ses revenus;

Considérant qu'en vertu de l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

Considérant les avis et commentaires reçus des organismes consultatifs;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu que les objectifs et principes de répartition des ressources financières 2024-2025 qui servent à encadrer l'élaboration du budget 2024-2025, soit ceux reproduits dans le document CA430-2023-2024-008, annexé au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.**CA24-422 – Critères de répartition des ressources financières**

Considérant qu'en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les critères de répartition de ses revenus;

Considérant qu'en vertu de l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

Considérant les avis et commentaires reçus des organismes consultatifs;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu que les critères de répartition des ressources financières 2024-2025, soit ceux reproduits dans le document CA430-2023-2024-009, annexé au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.**CA24-423 – Frais de surveillance du midi**

Considérant les termes de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant qu'il appartient au centre de services scolaire de déterminer la tarification pour la surveillance du midi;

Considérant la nécessité de revoir la tarification de la surveillance du midi pour les élèves du primaire et du secondaire, le tout conformément à la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'établir la tarification pour les frais de surveillance du midi comme suit, pour les élèves du primaire et du secondaire :

	Famille 1 enfant	Famille - 2 enfants	Famille - 3 enfants et plus
Tarification au primaire 2024-2025	198 \$	294 \$	351 \$
	Coût par enfant		
Tarification au secondaire 2024-2025	63,35 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.**CA24-424 – Taxe scolaire – Déchéance du terme**

Considérant qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

Considérant que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si le centre de services scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu que :

- a) conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde;
- b) que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.**CA24-425 - Politique relative à la gestion contractuelle**

Considérant la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant que le centre de services scolaire doit adopter une Politique relative à la gestion contractuelle;

Considérant les consultations menées par la directrice du service des ressources financières;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration d'adopter la Politique relative à la gestion contractuelle;

Sur la proposition de madame France Dumont, il est résolu d'adopter la Politique relative à la gestion contractuelle du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, telle que reproduite en annexe CA430-2023-2024-010 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.**CA24-426 - Entente de services financiers**

Considérant l'offre de services de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

- a) d'accepter l'offre de services, telle que présentée par la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027;
- b) d'autoriser le directeur général et la directrice du service des ressources financières et matérielles à signer l'offre de services, jointe en annexe CA430-2023-2024-011 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.1**CA24-427 - École Sancta-Maria – Réfection de la chaufferie**

Considérant le projet de mise à niveau de la chaufferie à l'école Sancta-Maria, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public n° 2324-3201;

Considérant les soumissions reçues :

Entreprise	Montant avant taxes
Plombair	309 150 \$
GNR Corbus	332 700 \$
Entreprise Laliberté & Fils	377 420 \$

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'accorder le contrat de mise à niveau de la chaufferie à l'école Sancta-Maria, à Plombair, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 309 150 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.1**CA24-428 - Calendriers scolaires 2024-2025 – Centres de formation professionnelle du CSSHC et Maison familiale rurale du Granit**

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la convention collective du personnel enseignant E1;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'adopter, tel que reproduit en annexe CA425-2023-2024-010, les calendriers scolaires 2024-2025 des centres de formation professionnelle du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et de la Maison familiale rurale du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2**CA24-429 - Calendrier scolaire 2024-2025 – Centre d'éducation des adultes du CSSHC - Modification**

Considérant les termes de la résolution CA24-407 adoptant le calendrier scolaire 2024-2025 du Centre d'éducation des adultes du CSSHC;

Considérant la nécessité de modifier ce calendrier, suite au renouvellement de la convention collective nationale du personnel enseignant en ce qui a trait aux journées pédagogiques en télétravail et libres aux enseignants;

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la convention collective du personnel enseignant E1;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame France Dumont, sous réserve de la signature officielle de la convention collective nationale du personnel enseignant par les autorités gouvernementales, il est résolu d'adopter, tel que reproduit en annexe CA425-2023-2024-011, le calendrier scolaire 2024-2025 modifié du Centre d'éducation des adultes du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3

CA24-430 - Calendrier 2024-2025 – Séances du CA

Considérant le projet de calendrier, proposé en application du projet de Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

- a) d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2024-2025, lequel est joint en annexe CA415-2023-2024-012 du présent procès-verbal;
- b) que ce calendrier soit transmis par la secrétaire générale, pour affichage, aux directions des établissements et des services, à chaque conseil d'établissement ainsi qu'au comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.1

CA24-431 - Tarification aux institutions privées pour 2024-2025

Considérant la recommandation formulée par les membres du Comité consultatif du transport scolaire en date du 29 avril 2024;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu de conclure l'entente suivante avec le Collège Rivier, établissement privé situé sur le territoire du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons :

- a) Le Collège Rivier s'engage à verser au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC), pour l'année scolaire 2024-2025, la totalité de la subvention reçue par le ministère de l'Éducation pour les utilisateurs du transport scolaire de cet établissement privé ainsi que la totalité des frais chargés aux parents des élèves transportés (260 \$/élève).
- b) Le transport des élèves du Collège Rivier est possible sur le territoire de l'école La Frontalière et dans le respect de la Politique relative au transport du CSSHC;
- c) Lors d'une inscription en cours d'année, les frais chargés aux parents d'élèves fréquentant le Collège Rivier seront calculés au prorata des jours restants au calendrier scolaire;
- d) Les frais chargés aux parents des élèves fréquentant le Collège Rivier sont non remboursables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2

CA24-432 - Tarification des places disponibles pour 2024-2025

Considérant la recommandation formulée par les membres du Comité consultatif du transport scolaire en date du 29 avril 2024;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu que :

- a) la tarification pour une place disponible au transport scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 soit de 140 \$ pour un élève et de 245 \$ pour une famille;
- b) si le transport est effectué seulement le matin ou l'après-midi ou pour une demi-année (novembre à mars), les frais sont réduits de 50 %, ce qui représente alors 70 \$ pour un élève et 122,50 \$ maximum pour une famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.

Rapport du directeur général

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2023-2024-018 du présent procès-verbal.

Points d'information

20.1

Compte rendu - Rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique – 9 avril 2024

Madame Cléo Guillemette, présidente de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours. La secrétaire générale informe les membres qu'une autre rencontre aura lieu pour préparer la modification du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs.

20.2

Compte rendu de rencontre – Comité des ressources humaines – 7 mai 2024

Madame Carole Bourgault, présidente de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours.

20.3

Compte rendu de rencontre – Comité de vérification – 7 mai 2024

Monsieur Alexis Perrault, président de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours.

20.4

Compte rendu - Comité d'engagement pour la réussite – 29 avril 2024

La directrice des services de l'enseignement et du transport fait une synthèse des travaux en cours.

Points d'information (suite)

21.1

Calendrier des rencontres 2024-2025 - Comité de gouvernance et d'éthique

Le calendrier des rencontres 2024-2025 de ce comité est déposé aux membres pour leur information.

21.2

Calendrier des rencontres 2024-2025 - Comité des ressources humaines

Le calendrier des rencontres 2024-2025 de ce comité est déposé aux membres pour leur information.

21.3

Calendrier des rencontres 2023-2024 – Comité de vérification

Le calendrier des rencontres 2024-2025 de ce comité est déposé aux membres pour leur information.

22.

Assemblée générale annuelle FCSSQ - Information

La secrétaire générale dépose aux membres la correspondance reçue de la FCSSQ en lien avec ce point.

23.

Avis de désignation au CA du CSSHC – Membre représentant de la communauté - Séquence

La secrétaire générale informe les membres qu'aucune candidature n'a été soumise pour combler le poste d'administrateur, actuellement vacant, pour un représentant de la communauté – catégorie « Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel ». Conséquemment, un nouvel appel de candidature sera effectué à l'automne, afin de tenter de combler ce poste. Dans l'intervalle, les membres sont invités à solliciter des candidatures potentielles dans leur milieu.

Période de questions réservée au public

N/A

24.

Levée de la séance

À 21 h 30, sur la proposition de madame France Dumont, la séance est levée.

25.

Prochaine séance

Le mardi 25 juin 2024 à 19 h.

M. Maxime Paradis, président

Me Annie Garon, secrétaire générale